



A4 - Contraintes d'accès et de logistique (site occupé sensible)

1. Point d'entrée du personnel et des prestataires

L'accès au site est autorisé sans passage systématique à l'accueil, sous réserve du respect de la procédure ci-dessous.

2. Procédure d'accès et de signalement

Chaque entreprise devra respecter la procédure suivante :

Avant intervention :

- Transmission d'une liste nominative des intervenants au référent du site
- Envoi d'un mail au référent précisant :
 - Nom de l'entreprise
 - Noms des intervenants
 - Zone d'intervention
 - Date et horaire de présence prévus

À l'arrivée sur site :

- Accès via le PC Sécurité si nécessaire
- Port d'une identification visible

Pendant l'intervention :

- Respect des consignes du site et des zones autorisées

En fin d'intervention :

- Envoi d'un mail de fin d'intervention au référent précisant :
 - Heure de départ
 - Fin des travaux du jour

3. Circuits de circulation (contraintes hygiène)

Compte tenu du caractère sensible du site :

- Utilisation exclusive des cheminements autorisés
- Respect des consignes du personnel hospitalier
- Interdiction d'utiliser les circuits critiques sans validation

4. Stationnement et logistique

- Stationnement autorisé uniquement sur les places disponibles
- Respect du plan de circulation du site

- Aucune gêne des accès secours ou des flux hospitaliers

Livraison :

- Les livraisons devront être :
 - Planifiées en amont
 - Coordonnées avec le référent site
- Déchargement uniquement dans les zones autorisées

6. Stockage

- Aucun stockage sauvage autorisé
- Stockage limité aux zones validées par le site
- Maintien permanent de la propreté et de la sécurité

7. Contraintes spécifiques site occupé

- Maintien de la continuité d'activité hospitalière
- Réduction des nuisances (bruit, poussière, odeurs)
- Nettoyage quotidien des zones d'intervention
- Respect strict des horaires imposés

8. Balisage et sécurité

- Mise en place obligatoire de :
 - Balisage de chantier
 - Signalisation adaptée
- Sécurisation des zones d'intervention vis-à-vis du public

9. Responsabilités

Chaque entreprise est responsable :

- Du respect des consignes du site
- Du comportement de ses équipes
- De la conformité aux règles d'hygiène et de sécurité